

Critères d'affectation des classes aux différents titulaires Fichier pilotage P09

Lors de la répartition des classes entre les enseignants, il faut veiller aux affectations de chacun mais aussi être attentif à constituer une équipe dans chaque cycle (équilibre, complémentarité entre les enseignants, ...).

Idéalement, les affectations seront négociées autant que faire se peut. Pour qu'une telle négociation se fonde sur des éléments professionnels (et non sur des relations de dominance entre personnes), une grille de critères telle que celle qui est proposée ici serait utilement élaborée avec l'équipe enseignante. Ce travail d'élaboration pourrait être précédé par la présentation, par les enseignants, des exigences spécifiques à chaque cycle et année. Une réflexion collective sur la polyvalence et ses conditions d'efficacité pourrait aussi précéder la formulation des critères (pour éviter de devoir attribuer une polyvalence « bouche-trous » à un débutant). L'affectation des cours de religion devra aussi être incluse dans le travail de réflexion.

Pour donner davantage de crédit encore à ces affectations, il serait bon que le PO confirme les attributions que la direction lui présente (administrativement, l'attribution des charges est une prérogative de la direction ; c'est donc à elle que revient le dernier mot si la négociation n'a pas abouti à un accord unanime).

Afin de trouver un équilibre optimal entre « situation sclérosée » et « bouleversement perpétuel », le PO pourrait informer officiellement les enseignants qu'une analyse des affectations sera réalisée tous les 4 (ou 5 ou ...) ans, évaluation qui pourrait être suivie de la redistribution des affectations entre les cycles s'il apparaît que c'est là une condition à davantage d'efficacité pédagogique. Durant ces 4 ans, certaines adaptations pourraient bien sûr être apportées en fonction des nécessités administratives (exemple : si l'évolution du nombre d'élèves engendre la suppression ou l'ajout d'une classe dans un cycle). De la même façon, la mouvance au sein de chaque cycle existera au cours de ces 4 ans (ex : cas des enseignant(e)s qui gardent leur classe pendant 2 ans). Un plan sur 4 ans permet aussi de prendre en compte les départs prévisibles (DPPR, ...) en intégrant de tels éléments dans la réflexion.

Les affectations constituant un aspect « sensible » dans la vie d'une école, ce travail n'est pas à réaliser en urgence en fin d'année scolaire. Le comptage du 15 janvier peut donner l'occasion de lancer la réflexion sur base de l'encadrement prévisible pour l'année scolaire suivante.

Les critères possibles peuvent être groupés en trois catégories : critères personnels, d'équipe et pédagogiques (au sens large).



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



Liste de critères d'affectation des classes aux enseignant(e)s

Critères personnels :

- compétences particulières en fonction de l'âge des enfants, des contenus d'enseignement ; expérience utile dans le cycle, ...
- souhaits, préférences, projets personnels, motivation de l'enseignant(e)
- caractéristiques personnelles (par exemple, un défaut de prononciation, ...) et état de santé de chacun (ne pas affecter un asthmatique à une classe au 4^{ème} étage)

Critères d'équipe :

- diversité au niveau de l'ancienneté dans le cycle
- complémentarité en termes d'intérêts, de projets de formation, ...
- affinités professionnelles entre personnes (possibilité de se concerter)
- liens de parenté (éviter de placer des membres d'une même famille au sein d'un même cycle)
- sexe (répartir les hommes entre les cycles et non les grouper au 4^{ème} cycle)

Critères pédagogiques :

- attribuer les années charnières (accueil, P1 et P6) à des enseignants suffisamment chevronnés (en termes de compétences et de résistance au stress)
- les enseignants à temps partiels sont affectés chez les plus grands (qui supporteront mieux les variations de repères et, en primaire, cela préparera au passage au secondaire)
- profil des classes : les groupes les plus difficiles ou les classes les plus nombreuses seront attribués aux enseignants plus chevronnés et non aux débutants (après 4 ou 6 ans, un débutant est devenu plus expérimenté ; une évolution est donc prévisible)
- le Projet d'établissement (par exemple si celui-ci prévoit des classes de neige en P6, la P6 sera attribuée à un(e) enseignant(e) qui accepte de participer à ces classes de dépaysement)

18/12/2009

AUTEUR : Coordination diocésaine Luxembourg Namur